

## ETUDIANTS SALARIÉS

---

La demande de statut salarié est conditionnée à minimum 60 heures de travail par mois. Ce statut permet à l'étudiant d'être dispensé partiellement de cours durant la période de travail sur certaines conditions fixées lors d'un entretien avec le responsable de filière (rendez-vous à prendre par mail dès obtention du statut). Le retrait du dossier s'effectue auprès du secrétariat en début de semestre. La validation est soumise à la décision du président de jury.

Mise à jour le 4 septembre 2018

STAPS Font Romeu -7 Avenue Pierre de Coubertin - 66120 FONT ROMEU

Tél : 04 68 30 01 51

[contact](#)